

**PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DU  
PERSONNEL OEUVRANT À LA MISSION DU  
CÉGEP DE MATANE**

*Approuvé par  
le Conseil d'administration du 19-06-2008,  
Résolution C-3061-08*

« La reconnaissance, une pratique à visage humain »

**PRÉAMBULE**

Souligner sans ambiguïté la contribution de notre force vive, la valeur de la personne, l'importance et la portée de ses actions, de sa contribution à la mission du Cégep, s'inscrit au cœur même de la qualité de vie au travail. Qu'elle se manifeste par la parole, l'écrit, le geste, la reconnaissance doit devenir le fondement même de toutes les pratiques menées au sein du Cégep de Matane. Exprimée par les gestionnaires, les pairs, les collègues ou les étudiants, elle permet de préserver et de construire l'identité de la personne, de donner un sens au travail et de favoriser le développement et le bien-être professionnels.

Cette confiance soulignée, ce souci de l'autre est une responsabilité individuelle et collective à partager. Il importe de développer ce réflexe et de maintenir cette culture de reconnaissance.

Ce *Programme de reconnaissance du personnel* s'inscrit en filigrane au *Programme de développement professionnel*.

**1. OBJECTIFS:**

- Témoigner de la contribution des personnes oeuvrant à la mission du Cégep de Matane;
- Valoriser les ressources humaines;
- Encourager les pratiques de reconnaissance menées au sein de l'organisation;
- Développer et maintenir un sentiment d'appartenance au Cégep;
- Encourager l'expression informelle de la reconnaissance.

**2. MODALITÉS D'APPLICATION****2.1 Activités informelles**

Pour souligner l'accueil, encourager les échanges, présenter les nouveaux membres du personnel, marquer des événements ou des périodes importantes, le Cégep organise annuellement des activités collectives et sociales notamment lors de la rentrée, à la période des Fêtes et au terme de l'année scolaire.

Le Cégep appuie des initiatives menées quant à l'organisation d'activités qui s'adressent à l'ensemble de la communauté collégiale.

**2.2 Activités formelles****2.2.1. Fête de la Reconnaissance**

À travers toutes les formes de reconnaissance, le Cégep entend mettre la priorité sur la reconnaissance de la pratique ou de l'investissement dans le travail. Il organise annuellement une *Fête de la Reconnaissance*.

Cet événement vient témoigner de l'appréciation collective pour souligner la pratique ou l'investissement dans le travail ou, pour marquer la contribution des années de service à la mission du Cégep. De la même façon à cette occasion, le Cégep de Matane salue ses nouveaux retraités.

**a. Pratique ou investissement dans le travail****Définitions**

La *pratique dans le travail* réfère à la manière dont la personne effectue sa tâche, non la personne ou les résultats. Elle porte également sur son comportement, ses qualités professionnelles et ses compétences. La créativité, l'innovation, l'amélioration continue dans les méthodes de travail, la relation avec les clients, le travail d'équipe, sont tout autant d'éléments constituant.

L'*investissement dans le travail* porte sur l'implication, l'énergie déployée dans des conditions quelquefois difficiles.

### *Modalités*

Une consultation institutionnelle vient suggérer la personne à reconnaître au chapitre de la pratique ou de l'investissement dans le travail. Ce processus permet de connaître et de faire connaître les personnes à encourager et à remercier collectivement pour la qualité de leur contribution à la mission du Cégep.

Un comité de sélection représenté par chacune des catégories d'emploi et des directions au Cégep, analyse les candidatures suggérées, dresse la liste des nominés et nomme la personne récipiendaire.

Un témoignage d'appréciation est rendu et un présent est remis à la personne récipiendaire du prix : *Pratique / Investissement dans le travail*. Les médias internes font état de la nomination, des réalisations et un communiqué de presse est émis.

### *b. Années de service*

Le service des ressources humaines détermine la liste des employés qui atteignent 15, 20, 25, 30 et 35 années de service dans l'année en cours.

Les marques de reconnaissance sont les suivantes:

- 5 ans: boutonnière du Cégep et une lettre de remerciement du département ou du service;
- 10 ans: boutonnière du Cégep et une lettre de remerciement de la direction de service;
- 15 ans: boutonnière du Cégep (bronze) et une lettre de remerciement du directeur général;
- 20 ans: boutonnière du Cégep (argent) et une motion de remerciement du Comité exécutif;
- 25 ans: boutonnière du Cégep (or), une motion de remerciement du Conseil d'administration et un article sur le site Web et dans les journaux régionaux;
- 30 ans: boutonnière du Cégep (or avec un zircon), une motion de remerciement du Conseil d'administration et un article sur le site Web et dans les journaux régionaux;
- 35 ans: œuvre réalisée par un étudiant du Cégep. La sélection est effectuée par le récipiendaire, à l'intérieur d'un délai de 2 ans et représente un montant maximal de cent cinquante dollars ( 150 \$ ).

### *c. Retraite*

Préalablement au départ à la retraite, le Cégep assume les frais d'inscription de la personne employée et de son conjoint, à un cours de préparation à la retraite.

À l'occasion de la *Fête de la Reconnaissance*, un témoignage est adressé à l'employé par un collègue immédiat du nouveau retraité ou par la direction du Cégep. Un cadeau, à l'effigie du Cégep de Matane, est remis à la nouvelle personne retraitée.

Par suite de son départ du Cégep, l'adresse personnelle de courriel du Cégep est maintenue pendant une période maximale de six (6) mois. À la demande de la personne retraitée, cette adresse ou une adresse personnelle transmise au service des ressources humaines est insérée à la liste courriel des personnes retraitées.

Les avantages maintenus aux personnes retraitées du Cégep sont les suivants :

- Bibliothèque
- Centre d'activités physiques
- Participation aux activités sociales
- Location de locaux aux coûts internes

### **2.2.2 À l'occasion d'événements spéciaux**

Au-delà des témoignages individuels spontanés transmis à l'occasion d'événements spéciaux, le Cégep entend manifester ce témoignage de façon appropriée.

#### *a. Anniversaire de naissance*

Avec l'assentiment de la personne concernée, le Cégep fait connaître les anniversaires de naissance du personnel. Il encourage et invite les collègues à le souligner à leur façon.

#### *b. Naissance ou adoption*

Dès que l'information est reçue au service des ressources humaines, ce dernier procède à la publication de la nouvelle sur les babillards du Cégep et par courrier électronique.

*c. Retour au travail après absence prolongée*

Le Cégep salue le retour au travail après une absence prolongée.

*d. Nomination*

Avec l'assentiment de la personne concernée, le Cégep publie la nomination qui révèle une implication significative d'un membre du personnel dans son milieu professionnel, socio-économique ou communautaire.

*e. Fin de mandat au Conseil d'administration*

Le Cégep souligne de façon appropriée, la contribution de ses administrateurs, lors de leur fin de mandat au sein du Conseil d'administration.

*f. Décès d'un membre du personnel, du conjoint, d'un enfant, d'un retraité ou d'un membre du Conseil d'administration*

Dès que l'information est reçue au service des ressources humaines, le Cégep informe la communauté collégiale du décès d'un membre du personnel, de son conjoint, d'un enfant, d'un retraité ou d'un membre du Conseil d'administration.

À moins d'indications à l'effet contraire, des fleurs ou un don à l'organisme indiqué est offert en marque de sympathie.

Le Cégep encourage la visite au Salon funéraire et l'assistance aux obsèques s'il y a lieu.

*g. Décès du père, de la mère, du frère, de la sœur, de la belle-sœur ou du beau-frère*

Dès que l'information est reçue au service des ressources humaines, le Cégep informe la communauté collégiale du décès du père, de la mère, du frère, de la sœur, de la belle-sœur ou du beau-frère d'un membre du personnel, d'un retraité ou d'un membre du Conseil d'administration.

Une carte de sympathie est adressée à la personne concernée.

Le Cégep encourage la visite au Salon funéraire et l'assistance aux obsèques s'il y a lieu.

### **3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

Collègues, pairs et gestionnaires sont appelés à se responsabiliser dans l'application du présent programme. Aux fins de la reconnaissance, chacun manifeste spontanément et à sa façon, soutien, encouragement et appréciation.

Le directeur des Services corporatifs est responsable de coordonner l'application de ce programme quant aux marques de reconnaissance et à l'organisation des activités formelles.

### **4. RÉVISION**

En tout temps, les modalités d'application du présent programme peuvent être révisées.